



**PRÉFÈTE  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement et habitat

Affaire suivie par : Fabienne DELHOMME

Laval, le **18 DEC. 2024**

La préfète de la Mayenne

à

Monsieur le président de la communauté de  
communes des Coëvrons  
Espace Coëvrons  
53601 EVRON

Objet : Évolutions du PLUi de la communauté de communes des Coëvrons : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi n°4

**Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 12 décembre 2024.**

La commission a entendu la demande de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi n°4, déposée par la communauté de communes des Coëvrons.

À l'issue des débats, la commission émet un avis favorable.

La commission invite la collectivité et le porteur de projet à présenter à la CDPENAF dans les meilleurs délais l'étude d'impact et la compensation collective agricole induite par cette extension de carrière.

Pour la préfète et par délégation,  
Le chef du service aménagement et habitat

  
Denis Leroux